



ASIE/THAILANDE - Bloquer les rapatriements des « boat peoples » Rohingyas

Phuket (Agence Fides) – Le 1er janvier, près de Bon Island, en province de Phuket, les autorités thaïlandaises ont intercepté une barque transportant à son bord 73 migrants Rohingyas à la recherche d'un refuge, y compris 20 enfants dont certains de moins de 3 ans. Après leur avoir fourni des vivres, de l'eau et d'autres services, ainsi que du carburant, les autorités avaient initialement prévu de diriger l'embarcation vers Landkawi, en Malaisie. Lorsqu'elles se sont aperçues que l'embarcation surchargée présentait des problèmes sérieux et que de nombreux passagers étaient trop affaiblis pour affronter un voyage aussi fatigant et tourmenté, elles ont choisi de faire débarquer le groupe au bureau d'immigration de Phuket. Le 2 janvier, deux TIR transportant 73 Rohingyas ont été envoyés dans la province de Ranong afin de les rapatrier au Myanmar. Selon des sources humanitaires, afin de limiter ce phénomène, le gouvernement thaïlandais devrait immédiatement bloquer le rapatriement de ces personnes. Les autorités devraient par ailleurs permettre au Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés le libre accès aux personnes provenant de l'Etat birman d'Arakan et déterminer s'ils sont des demandeurs d'asile et remplissent les conditions pour obtenir le statut de réfugié.

« Le gouvernement thaïlandais devrait mettre fin à la politique inhumaine du rapatriement sommaire des Rohingyas, brutalement persécutés au Myanmar et respecter leur droit à demander asile » peut-on lire dans une note du Directeur pour l'Asie de Human Rights Watch (HRW). Chaque année, des centaines de milliers de Rohingyas de l'Etat d'Arakan fuient la répression des forces militaires birmanes et la misère. La situation a empiré de manière notable en 2012. Outre les dernières arrivées en province de Phuket, sont prévus de nouveaux embarquements au Myanmar. Selon la Déclaration universelle des droits de l'homme, toute personne victime de persécutions a le droit à demander asile. Même si la Thaïlande n'a pas signé la Convention sur les réfugiés de 1951, le pays a le devoir de ne pas rapatrier ceux qui se trouvent dans des situations à risque. L'organisation HRW affirme que le gouvernement thaïlandais doit garantir des lois protégeant l'ethnie Rohingya. Un contrôle de la part de l'UNHCR de l'ensemble des embarcations à leur arrivée aiderait le gouvernement à établir les personnes pouvant obtenir le statut de réfugiés. Cela est fondamental pour la sauvegarde des réfugiés et le gouvernement devrait l'accepter et bloquer les rapatriements forcés de ces « boat peoples ». (AP) (Agence Fides 03/01/2013)